

MAUGES COMMUNAUTÉ

Feuille de route

2017.2020



MAUGES
COMMUNAUTE

L'ÉDITO

Les élus et agents de Mauges Communauté, tout juste après avoir achevé la réforme territoriale, se sont mis au travail pour élaborer une feuille de route 2017-2020. Il devenait en effet nécessaire d'accompagner la réorganisation d'une perspective qui garantisse la cohérence de l'action et dessine une trajectoire !

Ainsi, à partir du printemps 2016, chacune des commissions a contribué, par un travail d'expertise, aux propositions qui vont donner le cap à Mauges Communauté.

Qu'il s'agisse de pourvoir au développement de notre territoire, de garantir à sa population l'accès aux services ou encore, de se préoccuper d'environnement, tous les champs de compétences ont été passés en revue, considérant que la qualité de nos politiques dépend aussi de notre capacité à les ordonner les unes aux autres.

Cet ensemble dont toutes les parties se tiennent et se complètent est essentiel aux Mauges. Notre travail nous a permis de faire de grandes choses ; il nous permettra d'en accomplir d'autres demain pour hisser notre territoire rural au niveau d'excellence que chacune de ses politiques a pour vocation de promouvoir. La tâche est tout aussi impérative qu'enthousiasmante, nous pouvons aborder cette nouvelle période 2017-2020 avec confiance et détermination.

Didier HUCHON,
Président de Mauges Communauté

« La qualité de nos politiques dépend aussi de notre capacité à les ordonner les unes aux autres. »

6 communes nouvelles
et 64 communes
déléguées

120 000
habitants

1 315 km²

44 000
emplois
publics et privés



1er janvier 2016

Création de la
Communauté d'Agglomération
Mauges Communauté

1 PRÉSIDENT

1 BUREAU COMMUNAUTAIRE
composé de 11 vice-présidents

48 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

54 AGENTS INTERCOMMUNAUX

compétences exercées

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
 - Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Eau
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Aménagement numérique
- Gestion des milieux humides et des réseaux hydrographiques
 - Action culturelle
- Mise en valeur du patrimoine
 - Action sportive
- Contributions au service départemental d'incendie et de secours

PRÉAMBULE

Mauges Communauté, créée au 1^{er} janvier 2016, a engagé dès avril dernier l'élaboration de la feuille de route qui balisera son action jusqu'au terme du présent mandat en 2020. Il était, en effet, primordial d'ouvrir sans délai la réflexion sur les politiques conduites par Mauges Communauté dès l'année de sa création, afin d'ordonner cette démarche stratégique à la construction de la nouvelle architecture territoriale des Mauges. Cette architecture repose sur la création de six communes nouvelles sur le périmètre des anciennes communautés de communes et la création concomitante d'une intercommunalité nouvelle. Ce nouvel ordonnancement est destiné à affirmer la place et le poids politiques de notre territoire rural dans l'espace régional et à assurer un pilotage stratégique des politiques locales :

- les communes désormais de taille critique et bénéficiant d'une organisation politico-administrative structurante, sont titulaires de la majeure partie des compétences d'intérêt local et à ce titre elles sont aux avants postes du service public comme garante de la cohésion sociale ;
- l'intercommunalité vaste et forte de 120 000 habitants s'érige en 4^e espace politique de la région des Pays de la Loire et elle est titulaire de fonctions ciblées assises sur des politiques d'ensemble qui répondent à une vocation structurante.

Les fonctions de l'intercommunalité, identifiées dans l'exposé des motifs de la feuille de route, sont ainsi ramassées en trois orientations générales :

- 1\ Assurer et développer la compétitivité par l'action économique, le développement touristique, la planification stratégique (SCoT), les mobilités et l'aménagement numérique ;**
- 2\ Garantir la cohésion du territoire par des actions de solidarités (accueil des gens du voyage, CLIC et politique territoriale de santé) et d'offre culturelle (spectacle vivant) ;**
- 3\ Réaliser des actions d'ampleur et d'un haut niveau de technicité en s'engageant sur le champ de l'environnement technique (politique des déchets, politique élargie sur l'eau) et prospectif (transition énergétique) ainsi qu'en portant des services experts (observatoire-SIG, droit des sols).**

L'exposé des motifs insistait également sur la nécessité de donner corps à ces orientations générales et de s'y atteler en adoptant une vision renouvelée de l'action publique locale pleinement inscrite dans la logique des flux qui structure les activités, à commencer par celles relevant du champ économique. Les mutations qui impactent les processus de production ne sont, en effet, pas dissociables de l'organisation des territoires et de leur capacité à s'en saisir pour garantir leur attractivité grâce à des services performants et ajustés aux besoins sociaux identifiés. Ceci permet de tisser des liens dynamiques entre différentes politiques et en particulier, d'affirmer une position forte sur la troisième révolution industrielle et agricole (TRIA), axe structurant au carrefour du développement de l'économie et d'une politique environnementale forte.

Au fond, l'élaboration de la feuille de route ainsi conçue n'est pas simplement une liste d'actions à mettre en œuvre selon un échéancier ; il s'agit d'un plan stratégique qui met en cohérence des politiques au service de la cohésion d'un territoire.

Mais plus encore, il s'agit d'établir la fiche d'identité de Mauges Communauté, car pour dire où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient. À ce point de vue, la page n'est pas blanche. L'on sait ce que sont les traits de personnalité des Mauges : un sentiment d'appartenance territorial, le goût d'entreprendre, le rapport affirmé au travail, l'esprit collectif, l'innovation. Ce sont ces attributs qui ont largement contribué à façonner l'ambitieux projet de restructuration territoriale. La déclinaison de la feuille de route les réinterroge au regard des enjeux de notre société moderne qui est globalisée, horizontale, dématérialisée.

Dans ce monde nouveau, la structure étatique traditionnelle garante d'un ordre social périmétré, verticale et prescriptive est naturellement ébranlée et avec elle son organisation administrative décentralisée qui en dépend étroitement. La récusation de la politique de baisse des dotations est un symptôme caractéristique de ce bouleversement.

Les Mauges ont fait un choix résolument décentralisateur dès 2015 en jugeant préférable d'user de la liberté de s'organiser plutôt que de la liberté-certains tout aussi légitime-de protester et réclamer. La feuille de route est nécessairement marquée par cette impulsion politique et en ce sens, elle témoigne de ce que le développement n'est pas exclusivement réservé aux espaces métropolitains mais qu'il est possible de porter un projet rural audacieux et structurant.

On retrouve là une ambition déjà affirmée de vouloir faire de notre territoire « une ville à la campagne » et la feuille de route s'accorde à ce crédo en même temps qu'elle repense les ressorts de l'action publique locale. En ce sens, « tout a été mis sur la table » pour construire le contenu de la feuille de route en s'autorisant à déconstruire ce qui existait ou prévalait d'autorité, pour ensuite reconstruire de nouveaux modes d'actions. Bien plus qu'à « trouver des idées » de projets, cet examen général a ouvert la voie à un questionnement plus global sur le sens et l'efficacité de l'action publique territoriale, pour en clarifier les enjeux.

Globalement, il en ressort des modes d'interventions moins prescriptifs mais plus incitatifs et incrustés dans les réseaux locaux où sphère publique et sphère privée ont partie liée dans l'intérêt du territoire (économie, santé, aménagement numérique). Dans cette logique coopérative, le rapport des entités au sein de la sphère publique et parapublique est lui aussi repensé pour privilégier des partenariats exigeants et constructifs et en finir avec le dessaisissement qui a longtemps prévalu, au bénéfice de structures syndicales ou associatives, en particulier sur des politiques environnementales (adduction et production en eau, milieux aquatiques, lutte contre le changement climatique).

Cette matrice n'est pas pourtant une constante des travaux réalisés et elle ne constitue pas une doctrine à laquelle serait assigné un objectif de faire au minimum avec peu. En effet, des propositions ressortent clairement pour positionner Mauges Communauté de façon plus opérationnelle : ainsi en va-t-il pour la politique culturelle ou celle de la transition énergétique pour lesquelles l'adéquation des outils aux enjeux a généré des propositions d'intervention plus affirmées. Ceci ne devant pas être compris comme une entorse à la logique coopérative mais comme un moyen de mieux la satisfaire à l'échelle du territoire et ainsi donner de l'épaisseur à sa marque qualitative.

Une réflexion de fond a donc incontestablement été conduite pour dresser cette feuille de route : elle fixe un cap jusqu'en 2020 et même au-delà en traçant d'amples perspectives. La mobilisation de toutes les commissions pour l'établir donne une visibilité à l'action de Mauges Communauté sur le long terme, sans toutefois corseter son action. La feuille de route est, en effet, un document cadre : il engage suffisamment Mauges Communauté mais sans priver les élus d'aujourd'hui et naturellement ceux de demain, d'adapter la stratégie, voire de la modifier ou même de la changer. La feuille de route atteint ainsi le point d'équilibre qui permet de savoir où l'on amène la collectivité, sans l'enfermer dans un plan nécessairement trop contraignant pour être paré des vertus de toute bonne politique qui doit reposer sur une ambition claire et assurée. C'est pourquoi, la feuille de route se structure autour d'objectifs, ordonnés à des enjeux qui sont ramassés en trois axes porteur du sens que Mauges Communauté a décidé de conférer à son action. Les axes sont évidemment ceux qui ont impulsé les travaux des commissions et qui en bonne logique répondent à la promesse que le territoire s'est faite en créant la communauté d'agglomération, en lui assignant trois grands objectifs : **la compétitivité, la solidarité et l'exemplarité.**

La **Feuille de route**
se structure en
3 AXES STRATÉGIQUES
déclinés en
11 POLITIQUES
PUBLIQUES



Axe 1 \

Compétitivité > dynamisme du territoire

- Économie /07
- Tourisme /09
- Mobilités /10
- Aménagement numérique /12

Axe 2 \

Solidarité > cohésion du territoire

- Urbanisme - Habitat /14
- Action sociale - Santé /16
- Culture /18
- Sport /18

Axe 3 \

Qualité > exemplarité du territoire

- Transition énergétique /20
- Politique des déchets /22
- Politique de l'eau /23

Axe 1 \ Compétitivité > dynamisme du territoire

ÉCONOMIE

L'économie est un pilier du projet politique de Mauges Communauté qui place le développement du territoire au rang de ses priorités. C'est, en effet, une des conditions de son attractivité et donc de sa vitalité. L'économie génère, en effet, la richesse : celle qui est mesurable dans les budgets par le montant des recettes fiscales et par la création d'emplois, mais aussi celle moins mesurable mais tout aussi importante, qui irrigue le territoire via des flux qui génèrent eux-mêmes l'usage de services, la consommation de produits ou services. Le rôle d'une politique économique de long terme est de contribuer à ces cycles vertueux en actant leur inter-territorialité pour mieux ancrer la politique économique dans une perspective ajustée d'attractivité du territoire, en prospérant sur les atouts qu'offrent les axes les plus structurants (A87/ RN249). Ceci invite à mettre en perspective la politique économique au regard :

- d'un projet territorial global comprenant les **politiques d'aménagement** (aménagement numérique, mobilités) et d'**offre de services en milieu rural** (culture, services à la population, santé...);
- du **renforcement du rôle des EPCI** à fiscalité propre aux côtés de la Région en matière de développement économique (Loi NOTRe du 7 août 2015).

Ainsi comprise, l'action économique est fondée sur une logique d'animation qui place Mauges Communauté au sein des réseaux d'acteurs du monde de l'entreprise avec lequel elle entend nouer un partenariat durable. Ce partenariat est destiné à répondre au besoin des entreprises au regard des responsabilités nouvelles des intercommunalités et du projet de territoire de Mauges Communauté.

La politique économique s'inscrit ainsi dans un ensemble cohérent qui permet de mieux saisir le sens des actions concrètes qui la structurent, auxquelles s'ordonnent des enjeux thématiques - certes classiques - autour du foncier, de l'immobilier, du soutien au commerce et des conditions fiscales d'accueil des entreprises, mais qui, à l'échelle de Mauges Communauté sont nécessairement réinterrogés, tant par les effets du changement d'échelle lui-même que par ceux résultant de la Loi NOTRe.

ENJEU 1

POLITIQUE D'ANIMATION / La matrice de l'action économique de Mauges Communauté

Objectif n°1 // Accompagner les acteurs économiques du territoire dans leur projet, faciliter leur mise en réseau.

Objectif n°2 // Soutenir la création et la reprise d'entreprise artisanale, commerciale et de services par l'octroi d'un prêt d'honneur.

ENJEU 2

ACTION FONCIÈRE / Le calibrage stratégique de l'offre foncière en zones d'activités

Objectif n°1 // Établir une classification typologique des zones d'activités en fonction de leur potentiel commercial et ajuster la disponibilité foncière à ce dernier.

Objectif n°2 // Se doter d'outil de commercialisation des espaces des zones d'activités facilitant et clarifiant les relations avec les entreprises :

- Un règlement de cession posant les conditions administratives, financières, techniques et de maîtrise foncière (risque d'inertie foncière) ;
- Une grille tarifaire fixant des tarifs harmonisés et adaptés à la classification typologique des zones d'activités.

ENJEU 3

IMMOBILIER D'ENTREPRISE / Le déploiement ciblé d'une offre en immobilier d'entreprise

Objectif n°1 // Instaurer un observatoire de l'immobilier pour disposer d'une veille active sur le parc privé et public afin de connaître les disponibilités immédiates et à venir.

Objectif n°2 // Offrir l'accès à des pépinières d'entreprises (bail de 23 mois) pour accompagner le lancement d'entreprises nouvelles et/ou des entreprises en développement par une politique de loyer progressif incitant à la rotation des locataires.

Objectif n°3 // Conduire une politique de maîtrise d'ouvrage directe d'édification de bâtiment d'activités de type « générique », dans le respect de la priorité de l'investissement privé :

- sans preneur sur les 2 axes à forts flux (A 87/RN 249) et sur les zones qui seront desservies par le futur axe Beaupréau-Ancenis quand celui-ci sera réalisé ;
- avec preneur sur l'ensemble du territoire après avis d'une commission ad hoc.

Objectif n°4 // Accompagner le développement de projets industriels d'importance reposant sur des besoins spécifiques et représentant un engagement financier lourd, par le recours à la société d'économie mixte « ALTER ÉCO », à laquelle Mauges Communauté projette d'être actionnaire.

ENJEU 4

COMMERCE / L'appropriation de la politique du commerce pour développer une démarche territoriale prospective

Objectif n°1 // Établir un schéma territorial des commerces et services coordonné avec les communes et relié aux politiques de planification.

Objectif n°2 // Structurer une fonction d'ingénierie.

ENJEU 5

FISCALITÉ / Une fiscalité locale attractive

Objectif unique // Limiter la pression fiscale locale des entreprises afin de favoriser leur développement et renforcer l'attractivité du territoire (maîtrise des taux de CFE et harmonisation à un taux modéré de la taxe d'aménagement en zone d'activités).

ENJEU 2 / Le calibrage stratégique de l'offre foncière en zones d'activités

Dès 2016 : Établir une classification typologique des zones d'activités

Début 2017 : Se doter d'outil de commercialisation des espaces des zones d'activités

ENJEU 3 / Le déploiement ciblé d'une offre en matière d'immobilier d'entreprise

Début 2017 : Instaurer un observatoire de l'immobilier

Dès 2017 : Offrir l'accès à des pépinières d'entreprises

Dès 2017 : Conduire une politique de maîtrise d'ouvrage directe

Dès 2017 : Accompagner le développement de projets industriels d'importance via la société ALTER ECO

ENJEU 4 / L'appropriation prospective de la problématique du commerce

Dès 2016 : Structurer une fonction d'ingénierie

2018-2020 : Lancement d'une Opération de Restructuration du Commerce

ENJEU 5 / Une fiscalité locale attractive

2017 – 2020 : Limiter la pression fiscale locale des entreprises

Axe 1 \ Compétitivité > dynamisme du territoire

TOURISME

Mauges Communauté, communauté d'agglomération, est de droit compétente en matière de promotion du tourisme, dont la création d'un office de tourisme, depuis le 1^{er} janvier 2016. Cette compétence est incluse à celle du « développement économique ». Ce transfert, bien qu'obligatoire, s'inscrit dans la perspective de construction d'un projet de territoire global intégrant l'activité touristique comme vecteur de développement et d'attractivité du territoire qui entend promouvoir les activités présentes.

Le territoire des Mauges bénéficie d'un **positionnement stratégique** entre les agglomérations de Nantes, Angers et Cholet. Il présente une mosaïque d'activités autour : des activités de pleine nature (randonnée...), du patrimoine naturel et industriel, de la littérature, de l'œnotourisme et des parcs et jardins... Il est doté d'un site de renommée mondiale : la Vallée de la Loire, dont Mauges Communauté entend tirer profit pour construire une destination touristique. Cette destination pourrait également s'appuyer, notamment, sur la mise en valeur de la vallée de l'Èvre, colonne vertébrale du territoire qui traverse plusieurs communes selon un axe nord-sud.

Mauges Communauté dispose d'atouts indiscutables et des éléments différenciant à faire valoir pour développer l'activité touristique. Cette démarche est nécessairement assise sur une coopération interterritoriale motivant une concertation avec les six communes nouvelles dotées de la compétence « gestion des sites touristiques » et avec les territoires voisins (COMPA, Vignoble Nantais, Layon, Choletais, Vendée).

Mauges Communauté s'oriente vers **une politique de promotion d'une destination à construire** n'excluant pas à terme son investissement dans la gestion des équipements.

ENJEU 1

Définition d'une politique « promotion du tourisme avec la création d'un office de tourisme »

Objectif n°1 // Construire une destination touristique à l'échelle de Mauges Communauté.

Objectif n°2 // Structurer le projet avec la création d'un office de tourisme.

ENJEU 2

Vers la création et la gestion d'équipements structurants en matière touristique ? (lien avec la culture, le patrimoine et le développement économique)

Objectif n°1 // Recenser et classer les sites touristiques à l'échelle de Mauges Communauté, cibler ceux qui sont dotés d'un caractère structurant.

Objectif n°2 // Pour renforcer l'attractivité du territoire, réaliser une étude afin d'évaluer l'intérêt pour Mauges Communauté à s'impliquer dans la mise en œuvre et la gestion de sites.

CALENDRIER & MOYENS

Accompagnement d'un bureau d'études tout au long de la démarche : de la construction du projet touristique à la structuration de l'office du tourisme.

30 juin 2017 : Définition du projet touristique à l'échelle de Mauges Communauté

1^{er} janvier 2018 : Démarrage de l'Étude sur l'intérêt de Mauges Communauté à s'impliquer dans la gestion de sites

1^{er} janvier 2019 : Structuration du projet touristique à l'échelle de Mauges Communauté avec la création d'un office de tourisme

Axe 1 \ Compétitivité > dynamisme du territoire

MOBILITÉS

La Mobilité est une compétence nouvelle pour le territoire autour de laquelle les enjeux d'organisation et les attentes de la population sont importants.

En effet, Mauges Communauté est **Autorité Organisatrice de la Mobilité** (AOM) depuis sa création au 1^{er} janvier 2016 et organisera effectivement cette compétence au 1^{er} janvier 2017 sur son ressort territorial. L'exercice de la compétence sera progressif en lien avec les transferts négociés avec le Département et la Région :

- transport interurbain* grand public au 1^{er} janvier 2017 (lignes régulières par autocar et transport à la demande) ;
- transport scolaire à la rentrée 2018.

La maîtrise des services de transport public devra permettre à Mauges Communauté de renforcer l'intermodalité via la restructuration des services et l'élaboration d'un plan de déplacement de territoire.

Outre la maîtrise de la compétence dans sa composante « transport public », les enjeux en matière de mobilités alternatives et d'accompagnement de publics cibles, en lien direct avec les objectifs du développement durable, seront des axes de travail complémentaires qui feront de Mauges Communauté une AOM ambitieuse.

La Mobilité est au cœur du projet de territoire, car rendre Mauges Communauté accessible par tous via des services de mobilités innovants aura de fortes interactions avec d'autres politiques publiques telles que la transition énergétique, le tourisme, la santé, ou encore le développement économique.

**Le transport interurbain définit les offres de transports en zones peu denses, principalement effectuées par des autocars, pour assurer des liaisons entre les espaces urbanisés.*

ENJEU 1

Maîtrise et planification des Mobilités

Objectif n°1 // Installer un service Mobilités et sa plateforme de réservation et de conseils.

Objectif n°2 // Établir un rapport partenarial avec les autres AOM régionales.

Objectif n°3 // Élaborer un plan de déplacement en cohérence avec la révision du SCOT.

ENJEU 2

Dynamisme et développement des services de transports collectifs

Objectif n°1 // Accompagner le déploiement de nouvelles offres de mobilités (transport scolaire, transport à la demande...).

Objectif n°2 // Établir une tarification harmonisée des services de mobilités.

Objectif n°3 // Structurer le réseau de transport interurbain.

Objectif n°4 // Renforcer l'intermodalité (autres réseaux, gares...).

ENJEU 3

Promotion des mobilités alternatives

Objectif n°1 // Sensibiliser et inciter aux changements de comportements.

Objectif n°2 // Développer les services et aménagements en faveur des modes alternatifs (covoiturage, vélo, marche à pied...).

Objectif n°3 // Établir des partenariats (professionnels et associations) pour animer et relayer les pratiques/initiatives en faveur des mobilités alternatives.

Objectif n°4 // Soutenir et valoriser les initiatives de transport solidaire et à destination des publics fragiles.

ENJEU 4

Communication et information

Objectif n°1 // Renforcer la communication sur les offres de mobilités (guide, sites internet...).

Objectif n°2 // Informer lors des temps forts de la mobilité (fête du vélo, semaine européenne de la mobilité, journée du transport public...).

ENJEU N°5

Développement des infrastructures et espaces publics partagés

Objectif n°1 // Porter les projets routiers et ferroviaires structurants.

Objectif n°2 // Promouvoir le partage des modes lors des projets d'aménagement d'espaces publics.

CALENDRIER & MOYENS

1 ETP chef de service (déjà créé) et **création de 3 ETP** à horizon 2018 (1 ETP plateforme, 2 ETP exploitation transport) avec financement transféré du département.

1^{er} janvier 2017 : Exercice de la compétence et gestion du transport interurbain de voyageurs

1^{er} septembre 2018 : Gestion du transport scolaire

2019 : Validation du Plan de déplacement de Mauges Communauté

Axe 1 \ Compétitivité > dynamisme du territoire

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

L'aménagement numérique est un sujet crucial de l'aménagement et du développement du territoire. À ce titre, l'accès à la technologie numérique constitue un axe transversal des politiques territoriales. Dans un territoire rural, la question de la desserte prend une épaisseur particulière à l'heure du déploiement de la fibre optique, puissant moteur de développement du numérique. En effet, l'équilibre économique des investissements à engager est naturellement plus précaire pour des opérateurs privés qui n'y trouvent pas une rentabilité suffisante. Aussi, l'investissement public est la condition absolue du développement de la technologie numérique par la fibre pour se prémunir de ce qu'il est convenu d'appeler « la fracture numérique ».

L'État a ainsi instauré le Fonds national pour la Société Numérique (FSN) destiné à soutenir le développement de l'économie numérique tant au niveau des réseaux à très haut débit que des services tirant profit de ces réseaux. Le soutien aux territoires est apporté dans le cadre des objectifs définis au schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). En Maine-et-Loire un Syndicat Mixte Ouvert « Anjou Numérique » (SMO) créé en 2015, assure la compétence d'aménagement numérique par transfert des EPCI à fiscalité propre.

Cette modalité d'exercice de la compétence ne dégage pas pour autant ces derniers du sujet. En tout cas, vu de Mauges Communauté, ce dossier appelle une mobilisation particulière eu égard aux objectifs que le territoire s'est assigné pour promouvoir sa compétitivité économique, son attractivité résidentielle et son inclusion dans les nouvelles logiques de réseaux qui sont convoquées par plusieurs des politiques publiques (santé, tourisme, culture...). Dans ce cadre large, l'administration locale est évidemment interrogée directement dans son rapport à l'utilisateur qui est inévitablement modifié par l'émanation des nouvelles technologies.

Les enjeux associés à l'aménagement numérique reposent donc sur **une logique de déploiement** mais elle doit être nécessairement **accompagnée d'une vision sur les usages** pour en favoriser le développement sans toutefois, omettre d'ouvrir une réflexion politique. Cette réflexion convoquera, en effet, la question l'équilibre étroit entre le développement numérique et la préservation d'un lien direct entre population et collectivité.

ENJEU 1

Un maillage assurant les conditions de compétitivité et d'attractivité du territoire

Objectif n°1 // Assurer le déploiement du très haut débit dans le cadre du schéma départemental :

- par une maîtrise des scénarii et du calendrier de mise en œuvre associé, par Mauges Communauté en lien avec le SMO « Anjou Numérique », maître d'ouvrage ;
- par le recours à la fibre optique, et en recourant de façon subsidiaire à des solutions alternatives (radio, 4G, satellite), dont la mise en œuvre sera soutenue par des concours financiers.

Objectif n°2 // Accompagner les entreprises par une action ciblée :

- de raccordement à la fibre optique, avec une attention particulière pour celles situées en secteur diffus (notamment agricole inclus) ;
- d'offre en services « packagée ».

Objectif n°3 // Accompagner les communautés d'innovation (établissements de santé, services publics, sites économiques structurants, établissements d'éducation...) en fonction de leur besoin propre.

ENJEU 2

Un accompagnement aux usages assurant l'appropriation des outils des nouvelles technologies

Objectif n°1 // Conduire des actions d'accompagnement des usagers en vue de faciliter leur utilisation des technologies numériques dans leur vie sociale (recherche d'emplois, déclarations administratives et fiscales...).

Objectif n°2 // Développer la « e-administration » pour élargir et fluidifier l'offre de services aux usagers.

Objectif n°3 // Mener une réflexion sur l'étendue des usages incluant la place du citoyen.

CALENDRIER

Dès 2016 : Accompagnement des entreprises

2017-2027 : Déploiement du très haut débit

À compter de 2018 : Accompagnement des communautés d'innovation

À compter de 2018 : Accompagnement des usages pour l'utilisation des nouvelles technologies

2019/2020 : Développement de la « e-administration » et concomitamment réflexion sur l'étendue des usages

Axe 2 \ Solidarité > cohésion du territoire

URBANISME – HABITAT

Mauges Communauté, communauté d'agglomération, est de plein droit compétente en matière d'équilibre social de l'habitat depuis le 1^{er} janvier 2016. Elle a notamment obligation de définir l'intérêt communautaire dans ce domaine dans les deux ans suivant sa création et d'élaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire. Il s'agit là d'une compétence nouvelle pour le territoire, à l'interface des politiques d'aménagement du territoire et des politiques sociales du logement, autour de laquelle les enjeux de gouvernance à l'échelle du bloc communal sont importants. Il convient en effet de construire, à l'échelle du territoire communautaire, une politique de l'habitat structurante, garante de son attractivité et favorisant à travers sa diversité, le parcours résidentiel des habitants.

Avec la création des communes nouvelles au 15 décembre 2015, les PLUI engagés par les communautés de communes avec un volet logement valant PLH deviennent juridiquement des PLU. Mauges Communauté et ses communes membres se sont accordées pour que cette compétence PLU soit conservée à l'échelle communale, plus pertinente. Ainsi les communes activeront, début 2017, la minorité de blocage prévue par la Loi ALUR. Les deux compétences urbanisme et habitat sont étroitement imbriquées avec des enjeux prégnants d'articulation entre PLU communaux et PLH à l'échelle de l'EPCI. Il s'agira donc, par l'**élaboration du PLH**, de co-construire, au sein du bloc communal, une politique d'habitat communautaire au contenu adapté aux besoins du territoire et de ses habitants.

Il conviendra également de s'assurer de la compatibilité du PLH avec le SCoT approuvé en 2013, et ce dans l'attente de sa révision.

ENJEU 1

Révision du SCoT

Objectif unique // Faire le bilan du SCoT et procéder à sa mise à jour en 2018.

ENJEU 2

Mise en œuvre d'une gouvernance à l'échelle du bloc communal

Objectif n°1 // Se nourrir des réflexions engagées à l'échelle des PLU pour construire une politique d'ensemble cohérente dépassant la simple coordination des projets communaux autour de l'habitat.

Objectif n°2 // Engager une politique partenariale avec les différents acteurs de l'habitat et du logement, Mauges Communauté constituant un territoire de poids et de taille pertinente pour engager un dialogue et une coopération de manière durable et efficace.

ENJEU 3

Définition d'une politique de l'habitat

Objectif n°1 // Maintenir une diversité de l'offre pour favoriser le parcours résidentiel en affichant notamment une ambition de production de logements locatifs sociaux de qualité répartis sur le territoire suivant la stratégie du SCoT et de ses polarités.

Objectif n°2 // Conserver des centres-bourgs attractifs avec une diversité de population en agissant notamment sur la vacance des logements et sur la reconquête des friches urbaines.

Objectif n°3 // Définir une politique foncière en partenariat avec les communes.

Objectif n°4 // Répondre aux besoins spécifiques des populations : logements adaptés aux personnes âgées, aux besoins des jeunes actifs ou en formation...

Objectif n°5 // Expérimenter des solutions innovantes adaptées au milieu rural : habitat réversible, habitat intergénérationnel, habitat éco-performant en matière de constructions neuves et de réhabilitation (maisons passives, à énergie positive, bioclimatisme...), domotique (habitat intelligent).

Objectif n°6 // Produire des logements en accession abordable en adéquation avec les revenus de la population.

Objectif n°7 // Réduire la précarité énergétique du parc existant.

\ Prévoir un chargé de mission habitat pour l'animation et la mise en œuvre du plan d'actions.

\ Élaborer en concertation le Programme Local de l'Habitat communautaire.

\ Engager une ou des OPAH « rénovation urbaine » sur des centres-bourgs ou quartiers ciblés.

\ Disposer d'un observatoire de l'habitat permettant une veille sur les besoins en logements.

\ \ SCoT

2018 : Bilan du SCoT

2019 : Lancement de la mise à jour du SCoT

\ \ PLH

Entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 : mise en œuvre de la faculté d'opposition au transfert du PLU par les communes

1^{er} semestre 2017 : préparation et lancement du marché de prestation pour l'élaboration du PLH et choix du bureau d'études prestataire

2017-2019 : élaboration du PLH par phase en tenant compte des remontées des besoins et des propositions des communes dans le cadre de leur PLU

Fin 2019 : approbation du PLH

Axe 2 \ Solidarité > cohésion du territoire

ACTION SOCIALE - SANTÉ

Le projet politique de Mauges Communauté comprend un axe de solidarité territoriale rurale qui repose sur trois actions correspondant, chacune, à une compétence transférée :

1 // Politique territoriale de santé

2 // Accueil des gens du voyage

3 // Concours à l'action d'information et de coordination gérontologique.

Ces actions placent Mauges Communauté sur un champ ciblé qui vise à assurer des services d'ensemble c'est-à-dire ceux qui tirent bénéfice d'un exercice à l'échelle du territoire pour des raisons organisationnelles et/ou des raisons stratégiques.

La feuille de route Action sociale-Santé est en ce sens pleinement ordonnée au projet de structuration territoriale articulé entre les communes nouvelles et l'intercommunalité, auxquelles les compétences ont été « distribuées » afin d'ajuster le niveau d'intervention aux besoins à satisfaire. Pour Mauges Communauté la politique sociale et de santé porte donc une exigence particulière de cohésion :

- **Cohésion sociale**, bien entendu, pour déployer des initiatives et proposer des services qui confortent le mieux vivre ensemble ;
- **Cohésion territoriale**, également, au sens où les initiatives et services proposés ne pourraient pas l'être à une autre échelle que celle d'une intercommunalité vaste à même de générer les coopérations et optimiser les solutions que lui procurent sa structure et son statut.

Si l'on considère que le premier caractère de cohésion ne fait pas débat, il convient, en revanche, de prendre toute la mesure du second caractère pour s'approprier la feuille de route.

1 // En matière de **politique territoriale de santé**, la feuille de route offre la capacité à définir et mener une politique partenariale avec les acteurs, que la collectivité entend fédérer par une action d'animation. Il s'agit d'une approche nouvelle de l'accès aux soins, par un regard porté sur la prévention et la fluidité du parcours de santé.

2 // En matière d'**accueil des gens du voyage**, elle doit permettre de placer Mauges Communauté comme une autorité publique solide apte à produire des solutions et dispositifs dans le cadre d'un partenariat équilibré avec l'État ;

3 // En matière de **concours à l'action d'information et de coordination gérontologique** (CLIC), la feuille de route garantit l'existence et la pérennité d'un service qui s'accorde à un besoin social identifié d'une population qui vit plus longtemps et dont l'accompagnement est devenu un enjeu de société, clairement relié à la politique territoriale de santé.

ENJEU 1

POLITIQUE TERRITORIALE DE SANTÉ / La définition et la mise en œuvre d'une politique partenariale

Objectif n°1 // Conduire une politique de prévention et de promotion de la santé/ environnement.

Objectif n°2 // Faciliter l'accès aux soins et l'offre de santé par un projet de santé de territoire dans une logique de complémentarité et de coordination.

Objectif n°3 // Promouvoir une logique de parcours de santé.

Objectif n°4 // Assurer le suivi du contrat local de santé par le recrutement d'un animateur territorial de santé.

ENJEU 2**ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE / La définition et la mise en œuvre d'une politique conduite à l'échelle territoriale**

Objectif n°1 // Contribuer à la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage en faisant valoir une logique d'implantation des aires à l'échelle communautaire.

Objectif n°2 // Lancement d'un projet social, en lien avec les communes, permettant de favoriser des actions de :

- scolarité ;
- sédentarisation ;
- accès aux soins.

ENJEU 3**CONCOURS À L'ACTION D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE / L'optimisation du service en liaison avec les objectifs de la politique de santé**

Objectif n°1 // Garantir le positionnement d'approche du CLIC auprès des usagers pour le parcours de soins sur l'ensemble du territoire.

Objectif n°2 // Asseoir le CLIC auprès des professionnels de santé et du secteur médico-social en renforçant la communication.

Objectif n°3 // Envisager les conditions dans lesquelles le service pourrait suivre les situations des personnes handicapées à la suite de l'expérimentation de 2015/2016.

ENJEU 1 / Politique territoriale de santé**Période 2017-2021 :**

Actions de prévention et de promotion de la santé

Action d'accès aux soins

Action de promotion du parcours de santé

Assurer le suivi du CLS (recrutement de l'animateur en 2017)

ENJEU 2 / Accueil des gens du voyage

2017 : Contribution à la révision du schéma départemental d'accueil

2018 : Lancement d'un projet social

ENJEU 3 / Concours à l'action d'information et de coordination gérontologique

2017 : Coordination pour garantir le positionnement du CLIC

2017 : Action de communication auprès des professionnels de santé

2018 : Réflexion sur le suivi des situations des personnes handicapées

Axe 2 \ Solidarité > cohésion du territoire

CULTURE

Le paysage culturel des Mauges est riche et diversifié. Acteurs et initiatives sont nombreux dans les communes nouvelles. La compétence culturelle est partagée ce qui signifie que communes et EPCI peuvent conduire des actions d'intérêt culturel, sous condition de ne pas intervenir sur le même champ. Afin de laisser la place aux initiatives communales, la compétence culturelle communautaire est axée sur le champ de la **programmation culturelle professionnelle de spectacles vivants hors événementiel**.

Sur ce champ, le territoire fait confiance depuis de nombreuses années à l'association Scènes de Pays dans les Mauges pour mettre en œuvre un projet culturel cohérent et de qualité. Soutenue jusqu'en 2015 par les communautés de communes et le syndicat de Pays, l'association a désormais pour partenaire territorial unique Mauges Communauté, son principal financeur. Scènes de Pays développe une programmation culturelle professionnelle en direction du grand public et des publics scolaires. Cette programmation est construite sur une diffusion large, dans des lieux divers et avec des partenariats multiples, dans les six communes des Mauges. Ce projet culturel est reconnu : l'association est labellisée scène conventionnée « Artiste en territoire » par la DRAC.

La création d'une communauté d'agglomération, qui dispose d'une autonomie politique et de moyens propres, modifie aujourd'hui l'approche de la politique culturelle sur le territoire, associée à trois enjeux : identité, cohésion sociale et attractivité économique et résidentielle.

ENJEU 1

Le portage d'une politique culturelle pour affirmer une marque de territoire

Objectif unique // Se doter d'un outil de mise en œuvre de la politique culturelle de Mauges Communauté : préparer avec Scènes de Pays l'évolution statutaire de l'association, orientée vers une gestion intégrée.

ENJEU 2

La définition d'un projet culturel partenarial

Objectif n°1 // Favoriser l'accès de tous aux spectacles vivants professionnels (tout public, jeune public, publics empêchés).

Objectif n°2 // Assurer la coordination des initiatives culturelles professionnelles du territoire pour garantir une action cohérente et favoriser les projets communs :

- Instaurer des coopérations renforcées avec les initiatives événementielles professionnelles d'envergures (Festival de Jazz, Z'Éclectiques, Rivages des Voix, City Trucks...) ;
- Assurer le lien avec la politique de promotion du tourisme.

Objectif n°3 // Élargir le champ de la compétence culturelle communautaire vers le soutien aux actions culturelles rayonnant à minima sur les six communes du territoire.

ENJEU 3

La valorisation du patrimoine pour assurer la promotion du territoire, en lien avec l'économie et le tourisme

Objectif n°1 // Conforter les Cahiers des Mauges comme outil de valorisation du patrimoine.

Objectif n°2 // Favoriser un réseau des associations de patrimoine et d'histoire locale.

Objectif n°3 // Ouvrir une réflexion sur l'évolution de la définition de l'intérêt communautaire autour du patrimoine.

CALENDRIER & MOYENS

\ Une ingénierie communautaire pour le pilotage de la saison et d'un partenariat culturel et patrimonial territorial.

2017 : Lancement d'un travail coordonné Scènes de Pays / Mauges Communauté

Septembre 2017 : Recrutement d'un Directeur des affaires culturelles

1^{er} janvier 2018 : Intégration de l'association Scènes de Pays à Mauges Communauté

Axe 2 \ Solidarité > cohésion du territoire

SPORT

Vecteur d'une image de marque, au même titre que la culture ou que le patrimoine, le sport de haut niveau participe à la mise en valeur du territoire et de ses initiatives. La création de Mauges Communauté est un atout pour soutenir des projets d'envergure permettant de véhiculer une image positive tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire.

ENJEU

Un soutien aux actions sportives pour assurer une promotion du territoire

Objectif unique // Identifier l'intérêt communautaire en matière de politique sportive en distinguant le soutien aux pratiques sportives des actions de sponsoring s'appuyant sur le sport comme vecteur de communication.

CALENDRIER & MOYENS

2017 : Création d'un groupe de réflexion et conduite de la réflexion sur l'intérêt communautaire

Axe 3 \ Qualité > exemplarité du territoire

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Si les enjeux climatiques et énergétiques se jouent à toutes les échelles mondiale, européenne, nationale, régionale, Mauges Communauté a pleinement conscience du rôle primordial joué par les territoires. Aussi, depuis de nombreuses années maintenant, le territoire s'est engagé sur les questions climatiques et énergétiques. Précurseur dans l'élaboration d'un Plan climat axé sur la mobilisation du territoire, impliquée sur la question de la rénovation énergétique, dotée de parcs éoliens, les Mauges disposent de prérequis d'importance pour faire de Mauges Communauté un territoire pionnier de la transition énergétique et environnementale. Mauges Communauté peut compter, par ailleurs, sur des partenaires engagés : partenaires institutionnels, communes, entreprises, associations, citoyens.

C'est fort des résultats obtenus que Mauges Communauté aspire à aller plus loin, accélérer la dynamique de transition en y associant le plus grand nombre. D'ailleurs, l'ambition inscrite dans la feuille de route de Mauges Communauté autour de la Troisième Révolution Industrielle et Agricole (TRIA) est de faire de la transition énergétique et environnementale un moteur de développement du territoire qui doit permettre de relocaliser des emplois, tout en réduisant la facture de dépendance extérieure en matière d'approvisionnement, et en s'appuyant sur son fort potentiel en matière d'énergies renouvelables.

L'engagement de Mauges Communauté en faveur du climat est reconnu à l'échelle nationale. À ce titre, Mauges Communauté a été labellisée Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et a été retenue à l'appel à projets Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

La Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte prévoit que « Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants adoptent un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2016 ». Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit être révisé tous les six ans.

Mauges Communauté est le **coordinateur de la transition énergétique sur le territoire**. Il doit animer et coordonner les actions du PCAET sur le territoire.

ENJEU 1

Vers une stratégie en faveur de la transition énergétique pour limiter l'impact du réchauffement climatique

Objectif n°1 // Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments et l'espace public/particuliers, entreprises et agriculteurs :

- Instaurer une plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique de l'Habitat ;
- Déployer le Conseil en énergie partagé (CEP) sur l'ensemble du territoire avec le soutien financier de l'ADEME ;
- Mutualiser des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) ;
- Mettre en place des sites pilotes d'autoproduction et d'autoconsommation d'ENR avec stockage de l'énergie.

Objectif n°2 // Développer la production d'énergies renouvelables locales :

- Instaurer une politique d'investissement sur les EnR (éolien, méthanisation, solaire photovoltaïque...) sur le territoire tout en veillant à la bonne intégration paysagère.

Objectif n°3 // Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des habitants :

- Réaliser une étude de faisabilité de station(s) GNV – bioGNV, GNL – bioGNL à l'échelle du territoire.

Objectif n°4 // Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets :

- Mettre en œuvre le Plan Alimentaire Territorial à l'échelle de Mauges Communauté (développement des circuits alimentaires de proximité pour tendre vers le 50 % de produits locaux et bio en restauration collective, optimisation des flux logistiques et outil de commande en ligne...);
- Poursuivre la démarche Territoire Zéro déchet, zéro gaspillage (actions menées par le Sirdomdi, qui intégrera l'agglomération au 1^{er} janvier 2018).

Objectif n°5 // Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir un urbanisme durable.

Objectif n°6 // Promouvoir l'éducation à l'environnement, l'éco-citoyenneté et mobiliser les acteurs locaux :

- Soutenir l'opération « Grand défi biodiversité ».

ENJEU 2

L'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Objectif n°1 // Définir la politique de transition énergétique de Mauges Communauté.

Objectif n°2 // Se doter d'un document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité.

CALENDRIER & MOYENS

\ **Mise en œuvre d'actions nouvelles** portées par Mauges Communauté sans attendre l'élaboration du PCAET.

\ **Accompagnement de la démarche** par un cabinet d'études et disposer des moyens humains pour assurer l'animation et le suivi du PCAET.

1^{er} janvier 2018 : Approbation du Plan Climat-Air-Énergie Territorial

2017-2020 : Mise en œuvre des actions

Axe 3 \ Qualité > exemplarité du territoire

POLITIQUE DES DÉCHETS

La compétence de collecte et de traitement des déchets est de droit transférée à Mauges Communauté. Il s'agit d'une mission technique de service direct à la population sur le territoire de Mauges Communauté. Deux services existent :

- celui rendu par le Sirdomdi, syndicat regroupant 5 des 6 communes du territoire (Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Èvre et Orée-d'Anjou) ;
- celui de la commune de Sèvremoine.

Les deux services se distinguent par des prestations, certes différentes, mais néanmoins suffisamment proches pour aboutir à **une convergence à la date du 1^{er} janvier 2018**.

Les enjeux liés à la mise en œuvre de cette compétence pourraient ainsi revêtir un aspect exclusivement technique pour unifier sur le territoire le service à destination des usagers. La feuille de route entend toutefois, partager une vision plus large de la gestion des déchets en dégageant une dimension prospective autour de la politique de prévention. Plus qu'un service d'exécution, la gestion des déchets doit être incluse dans **une logique de développement durable de notre économie** et s'inscrire de plain pieds dans la volonté de Mauges Communauté de développer des politiques axées sur la Troisième Révolution Industrielle et Agricole (TRIA).

ENJEU 1

Vers une convergence des services déchets Sèvremoine et Sirdomdi pour un service unique à la population

Objectif n°1 // Structurer un service organisé et possédant un haut niveau d'expertise pour exercer la compétence.

Objectif n°2 // Mettre en œuvre le service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés auprès des usagers de Mauges Communauté.

ENJEU 2

Un réseau de déchèteries pour un service plus performant

Objectif unique // Structurer les déchèteries pour prendre en compte les impératifs de sécurité, de réglementation, d'amplitude horaires, d'accueil, de fluidité...

ENJEU 3

Une promotion de la politique de prévention des déchets à l'échelle de Mauges Communauté

Objectif unique // Soutenir des actions pour un territoire « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (en lien avec la transition énergétique).

CALENDRIER & MOYENS

1^{er} janvier 2016 : Transfert des 10 agents du service déchets de Sèvremoine à Mauges Communauté

1^{er} janvier 2017 : Transfert des 12 agents du Sirdomdi

1^{er} janvier 2018 : Mise en œuvre effective du service unique auprès de la population

Axe 3 \ Qualité > exemplarité du territoire

POLITIQUE DE L'EAU

Les réflexions engagées par Mauges Communauté placent la collectivité au cœur du grand cycle de l'eau. Les interventions d'aujourd'hui et de demain s'inscrivent dans des logiques de préservation des ressources et des écosystèmes, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

La « politique de l'eau » qui se dessine s'articulera autour de l'exercice des compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), de l'assainissement et de l'eau potable qui ne sont pas dissociables. Mauges Communauté doit être capable de **se positionner en stratégie** pour en maîtriser, même indirectement, l'exercice.

LA COMPÉTENCE GEMAPI

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014, modifiée par la loi NOTRe du 7 août 2015 et par la loi Biodiversité du 8 août 2016, prévoit le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) aux EPCI au 1er janvier 2018.

La Loire, l'Èvre, la Sèvre Nantaise, le Layon et leurs affluents sont des supports de la qualité et de la diversité de notre territoire. À l'échelle des bassins versants et encadrés par les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Mauges Communauté se doit de garder un œil expert sur la bonne réalisation, par les syndicats de bassin, des programmes d'actions territorialisés, dans une logique de plus-value environnementale. L'atteinte du bon état écologique des rivières doit rester le fil conducteur des interventions.

Plusieurs cours d'eau de notre territoire sont concernés par les risques d'inondations (débordements, crues, ruissellements pluviaux). En vue d'assurer la prévention et la protection des biens et des personnes face aux risques d'inondations, Mauges Communauté se doit de prendre la mesure des risques encourus et des finances à mobiliser en conséquence, notamment pour l'enjeu Loire.

ENJEU 1

La coordination de l'exercice de la compétence GEMAPI à l'horizon 2018

Objectif n°1 // Identifier les problématiques de chaque bassin versant, les thématiques d'actions des syndicats de bassin, et transférer ou déléguer en conséquence les actions de la compétence GEMAPI concordants.

Objectif n°2 // Assurer avec les syndicats de bassin une gestion opérationnelle et partagée des programmes de restauration des cours d'eau.

Objectif n°3 // Évaluer la possibilité et l'opportunité d'une extension du périmètre du Syndicat Mixte de la Divatte jusqu'aux limites des bassins versants « Robinets et Haie d'Allot » (SAGE Estuaire de la Loire), garantissant le même niveau de programmation que celui assuré par Mauges Communauté.

ENJEU 2

L'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (GEMA)

Objectif unique // Accompagner les actions des syndicats de bassin vers l'atteinte du bon état écologique (biologique, chimique et morphologique) des cours d'eau et milieux aquatiques des bassins versants.

ENJEU 3

La protection des biens et des personnes face aux risques d'inondations (PI)

Objectif n°1 // Lancer une étude de danger sur les digues de la Loire.

Objectif n°2 // Identifier les ouvrages concourant à la protection des risques d'inondations ainsi que leurs gestionnaires sur l'ensemble du territoire.

Objectif n°3 // Accompagner les communes nouvelles pour la réalisation d'actions de prévention des risques d'inondations.

Objectif n°4 // Confier au 1^{er} janvier 2018, si nécessaire, la compétence à des structures de bassins versants.

CALENDRIER GEMAPI

2017 : Poursuivre l'analyse des bassins versants / SAGE / statuts des syndicats de bassin

2017 : Acter les modalités futures de gestion de la compétence GEMAPI

2017 : Actualiser les statuts des syndicats de bassin

2017 : Accompagner la réalisation de l'étude de danger

1^{er} janvier 2018 : Transférer ou déléguer la compétence GEMAPI

LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

Mauges Communauté attache une importance à la sécurisation des approvisionnements, à la distribution aux usagers d'une eau de qualité et à la réduction des pertes sur les réseaux.

ENJEU 4

L'exercice de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018

Objectif n°1 // Établir un état des lieux du fonctionnement des structures de gestion de la production et la distribution d'eau potable.

Objectif n°2 // Structurer un service organisé et possédant un haut niveau d'expertise pour exercer la compétence (service interne ou création d'un syndicat).

ENJEU 5

La sécurisation des apports en eau potable, volet qualitatif et quantitatif

Objectif n°1 // Optimiser les réseaux et leurs interconnexions, continuer les analyses, la distribution et limiter les fuites.

Objectif n°2 // Réfléchir à une démarche globale d'économies d'eau (habitants, entreprises, collectivités).

CALENDRIER EAU POTABLE

1^{er} janvier 2018 : Nouvelle(s) structure(s) de gestion de l'eau potable

LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

Malgré des systèmes de traitement de plus en plus performants, l'impact des rejets des stations d'épurations et des installations individuelles n'est pas sans conséquence sur la qualité de l'eau des rivières. Mauges Communauté invite les communes nouvelles à identifier les secteurs sensibles pour une correction de ces points noirs.

Le travail en autonomie des collectivités sur cette thématique « assainissement » s'illustre par une gestion hétérogène des services. Dans une optique de transfert de la compétence en 2020, les communes nouvelles doivent s'organiser rapidement pour établir un diagnostic de leurs systèmes d'assainissement et des réseaux d'eaux pluviales. La mission assainissement de Mauges Communauté interviendra comme coordinatrice de cette démarche.

ENJEU 6

La protection de l'environnement

Objectif n°1 // Identifier les systèmes d'assainissement collectifs obsolètes et leurs impacts sur le milieu récepteur.

Objectif n°2 // Inciter les particuliers et les entreprises à mettre leurs installations aux normes.

Objectif n°3 // Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les réflexions.

ENJEU 7

La démarche collective des communes nouvelles et de Mauges Communauté pour le transfert de la compétence assainissement collectif et non collectif en 2020

Objectif n°1 // Partager les pratiques opérationnelles, réglementaires, administratives et les modalités de gestion de la compétence pour l'assainissement collectif et non collectif.

Objectif n°2 // Suivre l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement et d'eau pluviale communaux et la cartographie des réseaux.

Objectif n°3 // Harmoniser à moyen terme les tarifs des prestations et des redevances d'assainissement à l'échelle de Mauges Communauté.

CALENDRIER ASSAINISSEMENT

2017 : Mise à jour des schémas directeurs par les communes nouvelles et de la cartographie des réseaux

2017 : Projections sur les travaux d'assainissement collectifs et les réseaux à créer (investissements)

2017 : Étude budgétaire, tarifaire et de fonctionnement des services Spanc et d'assainissement collectif des communes nouvelles

2018 : Rédaction d'un règlement commun d'assainissement

2018 : Harmonisation des règlements d'assainissement des communes nouvelles

2018 : Analyse comparative des modes de gestions envisageables

2019 : Prises de décision sur les modalités de transfert et d'exercice de la compétence au 1^{er} janvier 2020

LA GOUVERNANCE

La gouvernance est multidimensionnelle. Toutefois, Mauges Communauté doit en assurer un portage politique accompagné par un soutien technique expert.

ENJEU 8

La gouvernance de la Politique de l'eau

Objectif n°1 // Assurer un travail en partenariat :

- avec les syndicats GEMAPI ;
- avec les structures de gestion d'eau potable ;
- avec les communes et en particulier en associant le niveau des communes déléguées après le renouvellement municipal de 2020 ;
- et avoir une démarche d'accompagnement au transfert de la compétence pour l'assainissement.

Objectif n°2 // Se doter d'une ressource technique pour accompagner la collectivité dans la définition et la mise en œuvre de sa politique de l'eau.

Objectif n°3 // Maîtriser financièrement la politique de l'eau et veiller au respect des objectifs fixés pour la GEMAPI, l'eau potable, l'assainissement, tout en assurant leur suivi opérationnel et financier.

CALENDRIER GOUVERNANCE

Dès 2016 : Identifier un technicien référent pour le suivi de la politique de l'eau (GEMAPI et eau potable)

2017 : Identifier une ressource référente pour le pilotage et l'accompagnement de la compétence assainissement

2017 : Identifier un agent pour l'exercice de la compétence GEMA sur les bassins versants « Robinets et Haie d'Allot » (si le Syndicat de la Divatte n'exerce pas la compétence sur ce territoire)

www.maugescommunaute.fr



Rue Robert Schuman – La Loge
Beaupréau – 49600 Beaupréau-en-Mauges

02 41 71 77 10 // contact@maugescommunaute.fr